

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2008 – 637 du 27 Octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la lettre N° 030/MAE/AFBE/SGM/DPE/SCI du 16 février 2009

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

DECRETE

Article 1^{er} : est nommée et promue à titre exceptionnel, Civil et Etranger au garde d'Officier de l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang du mardi 17 février 2009, date de sa réception dans l'Ordre, Madame Rama YADE, Secrétaire d'Etat Français Chargée des Affaires Etrangères et des Droits de l'Homme.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr Boni YAYI

Pour le Grand Chancelier,
Le Vice Grand Chancelier.



Romain VILON – GUEZO

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES26 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 01.